ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 3 au 10 décembre 2026

je vote FNEC FP-FO

Des élus FO pour défendre vos droits !

LES SCRUTINS

CCMA Commissions Consultatives Mixtes Académiques de l'enseignement privé (second degré)

CCMEP Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé

Adresse de l'espace électeur :
electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr

1 1° étape : à partir du 5 octobre 2026

Vous activez votre espace électeur depuis la messagerie académique et créez votre compte électeur.
Activez également votre compte sur **ENSAP**.

2 2° étape : à partir du 10 octobre 2026

Vous récupérez votre code de vote depuis votre compte ENSAP.

3 3° étape : du 3 décembre (8h) au 10 décembre (17h)

Vous vous connectez à l'espace électeur, consultez les candidatures et les professions de foi,
puis vous votez pour les listes *FO*.

Comment voter FO
(le parcours pas à pas)

1. **Connexion au portail unique :** Rendez-vous sur le site officiel des élections de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports.
2. **Identification :** Connectez-vous à l'**espace électeur** à l'aide de votre identifiant (adresse académique) et votre mot de passe créé/activé en amont.
3. **Saisie du code de vote :** Renseigner le code de vote confidentiel qui vous a été transmis via l'**ENSAP**.
4. **Choix des instances :** Accédez à vos scrutins correspondants (pour l'enseignement privé sous contrat : **CCMMEP** au niveau national et **CCMA** au niveau académique).
5. **Validation :** Validez votre choix. Un accusé de réception électronique vous est délivré pour confirmer que votre vote a bien été pris en compte.

Votez FO aux 2 scrutins :

CCMA (Académique) et **CCMEP** (National).

Profession de foi

COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL
DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

NOS REVENDICATIONS

Élections professionnelles 2026
FNEC FP FO
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

FO 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

NOUS REVENDIQUONS

- Une revalorisation urgente des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, dans un contexte de dégradation généralisée et sans précédent du pouvoir d'achat des agents.
- La suppression de la journée de carence, le retour du salaire à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire, et le rétablissement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).
- Un plan de titularisation pour en finir avec la précarisation des enseignants suppléants dans le Privé.
- L'alignement du statut, à diplôme égal et à concours équivalent, des enseignants du privé sous contrat sur celui des enseignants fonctionnaires du public afin de garantir l'emploi et le maintien du salaire en cas de perte d'heures ou de temps incomplet imposé.
- Le recentrage de notre travail sur notre cœur de métier, l'instruction, plutôt qu'épuiser notre énergie sur diverses missions administratives et/ou sociétales (EVARS, Educfi, Militarisation...).
- Le retour à un bac national, ponctuel et anonyme, basé sur des épreuves terminales et disciplinaires, seul garant de l'égalité des candidats et l'arrêt de Parcoursup.
- Un vrai statut pour les AESH et un salaire digne ainsi que l'abandon des PAS (pôle d'appui à la scolarité) et PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé).
- L'arrêt des suppressions de postes, de l'explosion des missions et du temps de travail contre des augmentations indemnitaires ou indiciaires dérisoires.
- L'abrogation du Pacte qui n'est pas une revalorisation salariale.
- Le respect des 36 semaines de classe et le retour à des obligations de service définies exclusivement en heures hebdomadaires d'enseignement pour le premier et le second degré. Les enseignants ne sont pas corvéables à merci.
- L'arrêt de la casse du cadre national de l'École. Le maintien ou rétablissement des programmes, des horaires d'enseignement nationaux et des disciplines.
- Suppression du caractère obligatoire de la PSC (protection sociale complémentaire) financée par l'employeur. Seule, la FNEC-FP-FO a dit non.
- La défense des statuts et droits des personnels contre toutes les attaques et les contre-réformes.
- Aucun recul de l'âge de départ à la retraite, aucune augmentation de la durée de cotisation. Retour à la retraite à 60 ans et 37,5 années de cotisations.

EN TANT QU'ÉLUS AU CCMMEP NOUS NOUS ENGAGEONS :

- **À porter toutes ces revendications et celles définies avec les personnels auprès du ministère et des administrations compétentes.**
- **À mener une action résolument revendicative, déterminée et sans concessions pour défendre nos intérêts, préserver nos acquis et combattre toute attaque contre nos droits sociaux.**

Élections professionnelles 2026
FNEC FP FO
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

Résister, revendiquer, reconquérir
Si vous voulez être entendus, votez FO.
Si vous souhaitez une diversité syndicale, donnez votre voix à FO.
Votez pour un syndicalisme libre et indépendant.